



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 09 MARS 2023

DCM 23/008

CULTURE - Approbation du projet d'Entente entre les villes
d'Argenteuil, Colombes, Asnières-sur-Seine et Houilles
- Concert *Âmes romantiques*

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

Le 09 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 03 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M^{me} GOUAR Saraa par M. MAGA Sylvère
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine par M. CHAMBERT Julien
- M^{me} COLLET Jennifer par M. LECLERC Grégory
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire à 19h10 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)
- M^{me} COLLET Marina à 19h51 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h40 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 MARS 2023

DCM 23/008

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Objet : Approbation du projet d'Entente entre les villes d'Argenteuil, Colombes, Asnières-sur-Seine et Houilles - Concert *Âmes romantiques*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le projet d'Entente ci-annexé,

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Argenteuil, le Conservatoire à Rayonnement Communal de Colombes, le Conservatoire d'Asnières-sur-Seine et le Conservatoire de Houilles développent ainsi des liens avec des partenaires pédagogiques et culturels, dans le but de proposer à leurs élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle, et de participer à la vie culturelle locale,

Considérant que les quatre Villes ont décidé de mettre en œuvre ensemble un projet musical sur la musique romantique composée pour le piano, réunissant les élèves avancés de la discipline,

Considérant que ce projet sera restitué par les élèves des quatre conservatoires des Villes, le samedi 25 mars 2023 à 17h00 à Argenteuil, le vendredi 31 mars 2023 à 20h00 à Colombes, le samedi 1^{er} avril 2023 à 17h00 à Houilles et le samedi 3 juin 2023 à Asnières-sur-Seine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** les termes de l'Entente pour un partenariat entre les Villes d'Argenteuil, de Houilles, de Colombes et d'Asnières-sur-Seine.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Entente telle qu'annexée.

Article 3 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1

du CGCT ont été accomplies pour

le présent acte.

AR. délivré le : 17 MARS 2023

Publication effectuée le : 17 MARS 2023

Exécutoire ce jour : 17 MARS 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



JULIEN CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230317-DCM23-008-A1
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.